



BULLETIN D'ADHÉSION • SAISON 2021 / 2022

Le Dalfin, soussigné (nom prénom) _____

Adresse _____

Mobile _____ Fixe _____

Mail _____ Date de naissance _____

Déclare adhérer à l'ASF Les Lames du Dauphiné et vouloir pratiquer l'escrime Médiévale et Renaissance

Autorise les représentants de l'ASF Les Lames du Dauphiné à prendre toute décision utile en cas d'urgence.

A noter qu'une paire de gant cuir (style jardinage) et une tenue de sport correcte est **obligatoire pour les entraînements**

A noter qu'une paire de chaussures "Médiévale" et "Grand-siècle" est **obligatoire pour les manifestations**

A renseigner uniquement si le Dalfin est mineur :

En ma qualité de parent ou responsable légal,

Je soussigné (nom, prénom) _____

Mobile 1 _____ Mobile 2 _____

Fixe _____ Mail _____

Déclare autoriser le Dalfin à adhérer à l'association ASF Les Lames du Dauphiné.

Autorise les représentants de l'ASF Les Lames du Dauphiné à prendre toute décision utile en cas d'urgence.

Cotisation

Règlement possible en deux fois : Septembre et Février par Chèque, Espèces ou Virement bancaire
IBAN CCM ECHIROLLES FR76 1027 8089 1800 0202 4060 161 • BIC CMCIFR2A

Bretteur Au gymnase M. Cachin et A Berges : lundis, mercredis et vendredis de 20 à 22 h et Samedis de 11 h à 13 h.

100 €

Drille Pas d'accès aux créneaux d'entraînement

Libre participation

Activités secondaires : Arts du feu, Archerie et Danses

Archerie : Le Dalfin souhaite participer à la séance découverte « Archerie médiévale »

Date prévisionnelle : vendredi 16 octobre (20 h - 22 h à la salle Moucherotte)

Pour le dalfin mineur et en qualité de responsable légal Je l'autorise à participer à l'activité Tir à l'arc médiéval

Arts du feu : Le Dalfin souhaite participer à la séance découverte « Pyromanciens et Dragons »

Date prévisionnelle : vendredi 6 novembre (20 h - 22 h à la salle Moucherotte)

Pour le dalfin mineur et en qualité de responsable légal Je l'autorise à participer à l'activité Arts du Feu

Danses : Le Dalfin souhaite participer à la séance découverte « Gigueurs »

Date prévisionnelle : vendredi 20 novembre (20 h - 22 h à la salle Moucherotte)

Indiquez nous votre ou vos période(s) favorite(s)

(Autre à préciser)

Viking (Xè) Médiéval (XIII/XIV) Renaissance (XV/XVI) Grand siècle et piraterie (XVII/XVIII) _____

Comment nous avez-vous connu ?

Spectacle Internet Télé Grenoble Parainé Magazine Fontaine Autre: _____

Signature obligatoire au verso du document



Règlement intérieur

1. COTISATION
La cotisation est obligatoire, due pour la saison sportive, elle n'est cessible en aucun cas. La cotisation n'est remboursable en partie ou totalité que sur avis favorable du Bureau.

L'adhésion est soumise à un essai de 2 (deux) mois. A la fin de cette période, et sans retour de la part du Bureau de l'ASF les lames du Dauphiné, le Dalfin (adhérent) est considéré comme définitivement admis.

2. ASSURANCE

L'association ASF les lames du Dauphiné a souscrit une assurance couvrant les risques liés à son activité. Cette assurance couvre le Dalfin dont la cotisation est à jour (détail des garanties sur carte d'adhérent). Le Dalfin est tenu, quant à lui, de s'assurer pour sa responsabilité sur les trajets, ainsi que pour les activités non couvertes par la police d'assurance de l'ASF les lames du Dauphiné.

L'association et les enseignants ne sont pas responsables, des vols dans les vestiaires, des détériorations de matériel personnel, des accidents survenant en dehors des heures de cours, des représentations, des stages et en l'absence d'un cadre de l'association.

En cas d'accident, le responsable du cours a l'entière délégation des Dalfins et des parents ou responsables légaux, pour les enfants mineurs, pour prendre les décisions qui lui paraissent les plus appropriées.

3. MATÉRIEL

La conformité du matériel personnel est soumise à l'approbation du Bureau.

4. ENTRAÎNEMENTS

Les horaires d'entraînements et de manifestations sont affichées à la salle, sur le forum et/ou sur le site de l'association. A consulter car certaines horaires peuvent momentanément changer.

Afin de pratiquer dans de bonnes conditions les cours doivent impérativement commencer à l'heure.

La responsabilité de l'ASF les lames du Dauphiné ne peut être engagée en dehors des heures de cours et à l'extérieur de la salle d'armes. En cas d'absence : merci de prévenir un responsable de l'association.

Tout Dalfin se doit de se présenter aux cours avec une tenue de sport correcte (baskets, pantalon de sport) ainsi que des gants de protection.

5. MANIFESTATIONS

Le Dalfin s'engage à participer au moins à la moitié des manifestations de la saison. Il donne une réponse claire et rapide sur sa présence. Il consulte régulièrement le forum et ses SMS afin de veiller à la circulation de l'information.

Sauf cas de force majeure, le Dalfin s'engage à venir aux manifestations pour lesquelles il a assuré de sa présence.

Pour les représentations, des pièces de costume peuvent être prêtées. Tout Dalfin qui casse, perd ou déchire le matériel confié, sera tenu de participer au frais de rachat ou de réparation à hauteur d'un montant fixé par le Bureau de l'association.

Le Dalfin s'engage à investir dans toute pièces nécessaires à sa présentation en représentation (chaussures).

6. DEVOIRS DE L'ADHÉRENT

Tout membre de l'association doit avoir un comportement correct, courtois et respectueux envers ses enseignants ainsi qu'avec tous les Dalfins de la salle d'armes, ou encore envers les tiers croisés lors des stages et représentations.

Le Dalfin doit se conduire de manière à ne pas mettre en danger la sécurité d'autrui.

Tout manquement aux règles de bienséance ou au règlement intérieur, tout comportement incorrect du Dalfin, de ses parents, ou de ses responsables légaux, pourra être une cause d'exclusion du dit Dalfin sans remboursement de la cotisation.

7. CONSOMMATION D'ALCOOL ET DROGUES

La consommation d'alcool comme de drogues est absolument interdite lors des entraînements, stages, interventions ou représentations. Sauf autorisation express du Bureau, les Dalfins n'ont aucun droit de consommer ou même d'introduire de l'alcool ou des substances illicites dans l'enceinte des locaux mis à disposition de l'association.

L'alcool pourra être toléré uniquement à l'occasion de cocktails organisés par l'association.

Le refus de se soumettre à ces obligations expose le dit Dalfin aux sanctions prévues à l'article 6 du présent règlement.

8. ACTIVITÉS SECONDAIRES

Des activités secondaires à la pratique de l'escrime peuvent être proposées par l'ASF les Lames du Dauphiné.

Ces activités peuvent être soumises à un règlement particulier. Le Dalfin reconnaît en avoir reçu un exemplaire et s'engage à se conformer aux-dits règlements supplémentaires.

9. DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des représentations, des entraînements et des stages, le Dalfin, ou pour les mineurs, les parents et responsables légaux, cède(nt) le droit à l'image du dit membre à l'ASF Les Lames du Dauphiné.

Le Bureau de l'ASF
Les Lames Du Dauphiné



Signature du Dalfin (et du Responsable légal)

Vaut pour acceptation du présent règlement et des informations portées au verso du bulletin d'adhésion

LE DALFIN

Mention " Lu et approuvé "

LE PARENT OU RESPONSABLE LÉGAL

Mention " Lu et approuvé "